

**REGLEMENT CHAMPIONNAT 2009
MOTOS ANCIENNES - CROSS**

Responsable : CHALLAMEL Jean-Claude – 11 Rue Jean Moulin – 74150 RUMILLY

Délégué : MABRIEZ Frédéric – 74 Impasse des Chênes – 74140 ST CERGUES

Tel 04.50.85.28.23 - email les.mabriez@wanadoo.fr

Représentant Pilote : MILANI Alain – Le Pont de Bens – 38580 LA CHAPELLE DU BARD

Tel 04.76.13.22.81

Article 1 : Coureurs admis

Pilotes titulaires d'une licence NCA – MAT – NCB et une épreuve (hors classement cumulé) détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité ou du CASM.

Le Championnat Motos Anciennes est ouvert aux ligues extérieures, avec priorité aux pilotes de ligue.

2 catégories :- cylindrée jusqu'à 250cc

- cylindrée au delà de 250cc

En fin d'année un classement supplémentaire en fonction de l'âge (+ ou – de 50 ans) sera effectué.

Article 2 : Epreuves et manches

Le nombre d'épreuves voir calendrier en annexe

A chaque épreuve : 2 essais de 10 mm (dont un chrono)

2 manches de 15 mm + 1 tour

Les points seront attribués aux 20 premiers

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11
11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Récompenses : 3 premiers de chaque catégorie.

Article 3 : Engagements

Les engagements sont à envoyer au Délégué avec une enveloppe timbrée pour la confirmation, **10 jours avant l'épreuve. Plus aucun engagement ne sera pris après ces 10 jours.**

Pas de chèque, pas d'engagement = engagement nul

Le droit d'engagement sera de 22 € + 8 € de transpondeur = 30 €

A envoyer au Délégué : MABRIEZ Frédéric – 74 Impasse des Chênes – 74140 ST CERGUES, Tel 04.50.85.28.23 - email : les.mabriez@wanadoo.fr

Lors de la demande de votre numéro de course pour 2009, un chèque de caution de 200 € sera demandé pour le transpondeur, aucun numéro ne sera définitif tant que le chèque de caution ne sera pas reçu.

Le pilote devra joindre au paiement de la caution une enveloppe à son adresse, affranchie à 0,88 € pour la confirmation et l'envoi **de son livret technique qu'il devra présenter sur chaque épreuve.**

En cas de non présentation de ce livret sur une manifestation, il vous coûtera 2 €.

Article 4 : Vérifications administratives et techniques :

Vérifications administratives

Elles seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 30 sur le circuit. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 30 sera considéré comme absent.

Nouveauté : Tout pilote devra s'acquitter de la somme de 1 € destinée aux Commissaires.

Vérifications techniques :

- **Protection dorsale OBLIGATOIRE pour la saison 2009** (voir nouvelles normes en fin d'annuaire).

- **Présentation IMPERATIVE du livret technique du Pilote.**

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 45 sur le circuit, avec attribution des transpondeurs. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 45 sera considéré comme absent. Le Directeur de Course interdira le départ de la première manche. Des contrôles de bruits auront lieu sur chaque épreuve (94 décibels).

Nouveauté : Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.

Machines :

- Cylindrées : 125cc à 500cc de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année 1983.

Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la simons qui était dispo).

Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Plaques :
125cc => noires - n° blancs
250cc => vertes - n° blancs
500cc => jaunes - n° noirs

Article 5 : comportement

Chaque pilote rédigeant un engagement au championnat motos anciennes devra respecter le règlement et se montrer digne du sport qu'il représente, politesse envers les clubs organisateurs, respecter les officiels et de l'environnement.

Tous les pilotes seront responsables du comportement de ses accompagnateurs sur les circuits et ses abords avant, pendant et après la course.

Tous les points non prévus au règlement seront étudiés par la commission Moto Cross Dauphiné Savoie.

Toute réclamation devra être accompagnée d'un chèque de 75 €.

Ce championnat a été mis en place dans un esprit sportif convivial et pour faire rêver les nostalgiques des motos anciennes soyez en digne. Tout pilote dont le comportement sur la piste se révèle dangereux pour les autres se verra exclu immédiatement du championnat (décision collégiale du Délégué pilote, jury d'épreuve et direction de course).

Article 6 : Calendrier (dont une épreuve dans la Ligue de Bourgogne)

DATE	CLUB	LIEU	Dépt.
19/04/09	GRANGES GONTARDES	GRANGES GONTARDES	26
26/04/09	A.M.C. MACON	MACON	71
07/06/09	OYONNAXIEN	VIEU D'IZENAVE	01
19/07/09	RUMILLIEN	MARIGNY St MARCEL	74
02/08/09	AMV BOUVESSE	SALAGNON	38
30/08/09	ROCHOIS	THORENS/GLIERES	74